



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2018

RIUNIONE DI U 26 È DI U 27 D'APRILE
REUNION DES 26 ET 27 AVRIL

2018/O1/011

Question déposée par M. François BENEDETTI
Au nom du groupe "CORSICA LIBERA"

OBJET : Prise en charge systématique à 100% de tous les transports sanitaires VSL ou Taxis Conventionnés (transports assis)

Notre collectivité s'est souvent inquiétée de la problématique du renoncement aux soins.

La précarité et la désertification médicale en sont évidemment les causes essentielles.

De nombreux patients résidant en milieu rural, bien souvent âgés ou en situation de précarité, ne disposant pas de moyens de transport privé ou public, sont dans l'obligation de faire appel à un VSL ou un taxi conventionné pour consulter un spécialiste, le plus souvent dans des centres urbains éloignés de leurs domiciles (parfois même pour se rendre chez leur médecin traitant ou tout autre professionnel de santé).

S'il est vrai que dans la grande majorité des cas, les conditions de prise en charge à 100% du transport sanitaire assis sont effectives, il persiste de nombreux cas où les patients, ne répondant pas aux critères exigés, renoncent à des consultations médicales pourtant indispensables.

La Corse, au-vu de sa population vieillissante et de ses handicaps géographiques, économiques et sociaux, pourrait bénéficier d'un système de régime particulier de sécurité sociale permettant de créer les conditions d'une prise en charge globale à 100% et non plus comme aujourd'hui au cas par cas.

La réforme institutionnelle en cours aurait pu permettre de mettre en œuvre ce type de politique en faveur des plus anciens et des plus précaires de nos concitoyens, en donnant les moyens à notre Assemblée de pouvoir intervenir dans le domaine de la loi et du règlement au travers d'une habilitation permanente dans le domaine de la santé via une inscription de cette matière dans la Constitution.

Cette question du transport hypothèque gravement l'accès aux soins d'une grande partie de la population, souvent la plus vulnérable, et accentue d'avantage l'inégalité entre le milieu rural et les zones urbaines et périurbaines.

Madame la Conseillère, nous souhaiterions connaître d'une part, votre position sur cette question et d'autre part, les solutions techniques que vous pourriez essayer d'apporter dans le cadre réglementaire contraint actuel, à court ou moyen termes pour régler ce problème, en concertation avec les caisses d'assurance maladie, les mutuelles, les professionnels du transport sanitaire, l'ARS et notre Collectivité.